

L'action du Conseil Général des Pyrénées-Orientales en faveur de la lutte contre les pollutions des milieux et des êtres vivants par les produits phytosanitaires

État des lieux dans les Pyrénées-Orientales

La contamination des eaux superficielles et souterraines par les pesticides est de plus en plus préoccupante, notamment quand les captages exploités pour l'alimentation en eau potable des collectivités sont touchés.

Dans le cadre de sa démarche de développement durable, et conscient de la nécessité d'agir, le Conseil Général des Pyrénées-Orientales s'est engagé depuis 2008 dans la mise en œuvre d'une politique innovante en matière de lutte contre les pollutions des milieux et des êtres vivants par les produits phytosanitaires, qui poursuit 3 ambitions fortes :

- ➔ Démarche interne - Supprimer progressivement l'usage des pesticides au sein des services du Conseil Général
- ➔ Démarche externe - Mener une politique d'incitation à une diminution de l'utilisation des pesticides sur le territoire départemental – et notamment sur les aires de captage d'eau potable
- ➔ Limiter les impacts sur l'environnement et protéger la santé des utilisateurs et des usagers

Pour mettre en œuvre cette politique, une chargée de mission « Pesticides » a été recrutée par le Conseil Général.

Ainsi, depuis 2008, une multiplicité d'actions a été menée, d'une part, en interne pour réduire de façon significative l'utilisation des produits phytosanitaires et développer des pratiques alternatives (réalisation d'un diagnostic, information et sensibilisation des agents, formation des agents, amélioration de la politique d'achat, ...), d'autre part, en externe pour accompagner les collectivités dans l'amélioration des pratiques et l'acquisition de nouveaux savoir-faire.



Le Conseil Général Exemplaire

Renforcer l'exemplarité et l'éco-responsabilité de l'institution dans ses pratiques et son fonctionnement, telle est l'ambition du Conseil Général.

Les objectifs poursuivis ...

- ⇒ Réduire l'impact de la collectivité en matière lutte contre les pollutions par les produits phytosanitaires
- ⇒ Renforcer l'éco-responsabilité de l'institution
- ⇒ Appliquer à la collectivité les principes qu'elle souhaite promouvoir auprès des autres acteurs
- ⇒ Créer une **dynamique interne** et mobiliser l'ensemble des services concernés autour de ce projet collectif (service en charge de l'aménagement des sites, service en charge des espaces verts, service en charge des collèges, services en charge des routes départementales, pépinière départementale, services en charge de l'entretien des digues et des ouvrages d'art, ...)
- ⇒ Protéger la **santé** des agents du Conseil Général et de la population
- ⇒ Préserver la **qualité de la ressource en eau** et des **milieux naturels**

La création d'un groupe de travail dédié à la politique « Zéro Pesticides » ...

Pour renforcer l'exemplarité du Conseil Général, un groupe de travail transversal, regroupant tous les services utilisateurs de produits phytosanitaires a été créé dès 2009.

Les objectifs de ce groupe animé par la Chargée de mission Pesticides sont les suivants :

- Connaître les pratiques existantes
- Améliorer la politique d'achat en vue de diminuer les coûts et les risques
- Modifier progressivement les pratiques de traitement et d'entretien
- Former les utilisateurs
- Identifier les alternatives adaptées à chaque problématique d'entretien
- Mutualiser les retours d'expériences dans un objectif d'émulation positive et de progrès collectif
- Améliorer les pratiques



Les principales actions menées ...

- Formation des agents sur les risques toxiques et phytosanitaires avec le Service de Prévention du Personnel
- Réalisation d'un état des lieux initial des pratiques des services en termes d'utilisation de produits phytosanitaires
- Élaboration de préconisations adaptées à chaque service utilisateur afin de développer des méthodes alternatives et accompagnement personnalisé par la Chargée de mission
- Une mise en conformité des pratiques
- Une large sensibilisation des services sur les impacts des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement
- L'acquisition de matériels spécifiques (ex : désherbeurs thermiques, ...)
- La réalisation d'expérimentations (ex : nichoirs à mésanges, ...)
- Suivi et évaluation continue de la politique « **Zéro Pesticide** »
- Expérimentation du fauchage raisonné sur 100 km de bords de routes départementales dans un objectif de préservation de la biodiversité

Chiffres clés ...

- Une diminution de la quantité de produits utilisés par l'institution à hauteur de **70%** en moyenne (allant de 50% de réduction pour certains services jusqu'à **l'absence totale d'utilisation** de produits phytosanitaires pour d'autres)
- Près de **80 agents formés** en interne sur les risques toxiques et phytosanitaires

Le Conseil Général Partenaire

Les utilisateurs de produits phytosanitaires sont nombreux et variés sur le territoire départemental, tant publics que privés.

Les différentes enquêtes réalisées sur les pollutions et les risques ont montré, d'une part, que dans le département une vingtaine de captages est contaminée par les pesticides et que, d'autre part, la réglementation, les bonnes pratiques d'utilisation des produits ne sont pas toujours connues et appliquées, pouvant entraîner des risques, en particulier pour la santé des utilisateurs.

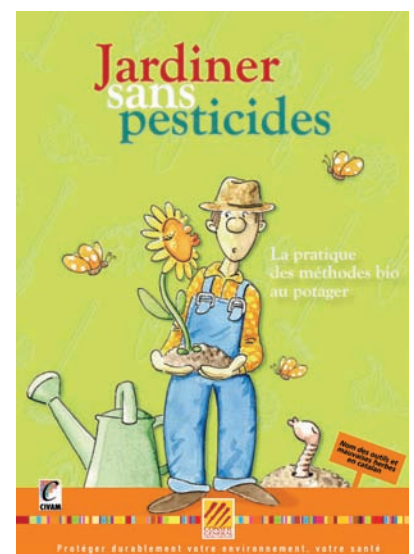
Les objectifs poursuivis ...

- ⇒ Relayer l'information auprès des collectivités locales, du grand public et apporter un appui technique
- ⇒ Informer et améliorer les compétences des utilisateurs pour aider à la mise en conformité des pratiques avec la réglementation
- ⇒ Aider les communes ou groupements de communes, les maîtres d'ouvrage des captages AEP à protéger les aires d'alimentation en eau des captages
- ⇒ Créer un réseau d'échanges, de coordination et de retours d'expériences pour diffuser les « bonnes pratiques »
- ⇒ Inciter à la diminution de l'usage des pesticides et au développement de techniques alternatives sur le territoire

Les actions menées ...

Depuis 2008, de nombreuses actions ont été réalisées ou soutenues par le Département pour améliorer les pratiques sur le territoire :

- ➔ **La création et l'animation du Groupe Départemental Pesticides**, regroupant : la MISE, la CERPE, la DREAL, la DDTM, l'Agence de l'Eau, l'ONEMA, l'ARS, la SRPV, la DRAAF et le Conseil Général. Les objectifs : échanger sur les connaissances en matière de pollution par les pesticides, réaliser des états des lieux partagés, définir les stratégies et mettre en cohérence les actions de chacun au niveau départemental, notamment sur les suivis des actions conduites dans le cadre des captages prioritaires.
- ➔ **La mise en place d'actions de sensibilisation en faveur du grand public** : la diffusion d'un livret et son poster associé « Jardiner sans pesticides » lors de manifestations en lien avec l'agriculture biologique, dans les communes mettant en place des jardins familiaux ou des plans d'entretien des espaces communaux ou concernées par des pollutions de captage AEP. L'élaboration d'actions de sensibilisation sur les dangers des pesticides et les méthodes alternatives durant la semaine nationale pour les alternatives aux pesticides.



- ➔ **Le soutien aux collectivités pour la reconquête de la qualité des eaux** (bassins d'alimentation des captages contaminés - captages prioritaires et non prioritaires). A ce jour, plusieurs collectivités ont bénéficié de l'accompagnement technique et de l'expertise du Département.
- ➔ **Un accompagnement technique et méthodologique** des collectivités locales qui souhaitent élaborer et mettre en œuvre un plan d'amélioration des pratiques phytosanitaires et horticoles (**PAPPH**)
- ➔ **La mise en œuvre d'un dispositif financier pour appuyer les collectivités dans les démarches de lutte contre les pollutions diffuses et les pollutions par les pesticides.** Ces aides ont été octroyées aux communes considérées comme prioritaires au titre du diagnostic CERPE et (ou) concernées par des problèmes de contaminations des eaux par des pesticides.



Pour en savoir plus...



Conseil Général des Pyrénées-Orientales
 Pôle Eau Potable Assainissement
 Cécile ROUSSEL
 Chargée de mission "Pesticides"
 Email : cecile.rousseau@cg66.fr
 Tel : 04 68 85 82 27

